



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Ave. West
Ottawa, ON
K1A 0P9
Bid Receiving Unit
Reception des soumissions

Attention : Alexandre Giguere

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions
of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

Title — Sujet: Institutional Master Plans Plans directeurs des établissements	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-16-2252514	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 005	Date: 13-MAY-2016
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAOG 21120-16-2252514	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 2 :00 PM EDT/14h00 HAE on / le : 08-JUN-2016 / 08-juin-2016	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Alexandre Giguere – Senior Procurement Officer	
Telephone No. – No de téléphone: 613-943-1441	Fax No. – No de télécopieur: 613-992-1217
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: See Herein Voir aux présentes	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Ave. West
Ottawa, ON
K1A 0P9



Solicitation Amendment 005 is issued to

1. Respond to questions 1 through 11 received the during the solicitation period; and
2. Modify evaluation criteria.

1. Questions and Answers 1 through 11:

Question 1:

- a. Which of the five Institutions listed in the RFP have existing Master Plans completed and when where they completed? Can we have access to and review these Master Plans prior to submission of our proposal?
- b. Do any of the five Institutions listed in the RFP have Asset Master Plans completed and when where they completed? Can we have access to and review these Asset Master Plans prior to submission of our proposal?
- c. Do any of the five Institutions listed in the RFP have Environmental Site Assessments and or Record of Site Condition completed. Is so for what Institutions and when where they completed? Can we have access to and review these ESA's prior to submission of our proposal?
- d. Will CSC be able to provide the proponent with a topographic survey on the individual Institutions for Master Planning purposes?
- e. Will CSC be able to provide the proponent with a legal survey (law record) on the individual Institutions for Master Planning purposes?
- f. Do you have site plans available in digital format for each of the Institutions listed in the RFP which can be used by the proponent? If so which Institutions have digital site plans available?
- g. For each Institution identified in the RFP are all of the building and land assets to be included in the master plan on one site or are there multiple sites for individual institutions that need to be taken into consideration. Ie. Warden's residence may be off site. Please elaborate?
- h. Are there Heritage elements which need to be taken into consideration and addressed in the Master Plan exercise for individual institutions? Cultural Heritage Impact Assessments?
- i. Are there existing Transportation, Servicing and GeoTech studies available for individual institutions identified in the RFP? If so which ones and how current are they?

Answer 1:

Note: Bidders will not have access to any documents / studies / surveys / plans listed below prior to the date of bid closing. CSC will only provide applicable documentation to the successful Bidder.

	Document	Dorchester	Archambault	Millhaven	Regional Psychiatric Centre (RPC) Prairies	Sask. Pen
a.	Existing Master Plan (completed)	1992	2001	2000	1996	2003
b.	Building Condition	2014	2014 evaluation	2014 evaluation	2014	2014 evaluation



	Report (BCR)	spreadsheet	report	report	spreadsheet	report
c.	Environmental Site Assessment	1991 Phase 1, recent Compliance Operational Risk Report	1991 Phase 1, recent Compliance Operational Risk Report	1991 Phase 1, recent Compliance Operational Risk Report	1991 Phase 1, recent Compliance Operational Risk Report	1991 Phase 1, recent Compliance Operational Risk Report
d.	Topographical Survey	CSC cannot confirm there is a Topographical Survey for this institution.	CSC cannot confirm there is a Topographical Survey for this institution.	CSC cannot confirm there is a Topographical Survey for this institution.	CSC cannot confirm there is a Topographical Survey for this institution.	CSC cannot confirm there is a Topographical Survey for this institution.
e.	Legal Survey	yes	CSC cannot confirm there is a Legal Survey for this institution.	yes	yes	yes
f.	Digital site plan	yes	yes	yes	yes	yes
g.	Building and land assets to be included in the master plan on one single site.	yes	yes	yes	yes	yes
h.	Federal Heritage Buildings Review Office (FHBRO) Heritage Character Statements	Administration Building and Towers	no	no	no	Towers
i.	Transportation, Servicing and GeoTech studies	no	no	no	no	no

Question 2: In regards to storm water management: Is there existing survey information available that would indicate topography?

Answer 2: CSC cannot confirm if we have Topographical Surveys for these institutions. Please see answer 1.d above.

Question 3: In regards to utilities (under and above ground): Is there CADD mapping of all lines with size, condition (service record) and age? Is there irrigation systems present?

Answer 3: CSC confirms that site utility information varies by institution. We can however provide the following information:

- Institutions in the Ontario Region (ONT) show storm, sewer, water, gas, electronics, electrical, communication and telephone.
- Institutions in the Prairies Region (PRA) show storm, sanitary, water, electrical, fire mains, gas and telephone.
- Institutions in the Pacific Region (PAC) show water, storm, sanitary, gas and electric.
- Institutions in the Quebec Region (QUE) show water, sanitary, storm and electric.
- Institutions in the Atlantic Region (ATL) may show water mains.
- There is no irrigation system present at any of the CSC Institutions listed in the scope of work of this RFP.

Question 4: In regards to water consumption: Are there records of historical water use?

Answer 4: CSC confirms that all the sites have complete historical water use data for the past 5 years (at least) with the exception of Regional Psychiatric Centre (RPC). RPC is missing partial data in 2013-14 and again in 14-15.



Question 5: In regards to fire protection: Is there a fire pump, reservoir and controls present? Has the system been recently tested for fire flows?

Answer 5: CSC confirms the following in regards to fire protection:

- **Dorchester Penitentiary:** There are 2 fire pumps and 1 reservoir pond;
- **Archambault Institution:** There is 1 fire pump and 1 reservoir;
- **Millhaven Institution:** There are 2 fire pumps and 1 reservoir;
- **Regional Psychiatric Centre (RPC):** There is 1 fire pump, 1 reservoir and city-fed supply;
- **Saskatchewan Penitentiary:** There is 1 fire pump and 1 reservoir;
- CSC cannot confirm if the systems have been recently tested for fire flows.

In addition, the successful Bidder will be provided with a 2014 Building Conditions Survey which will include an evaluation of fire protection systems.

Question 6: In regards to road surfaces: What portion of the road system/ pedestrian system is hard surfaced vs gravel?

Answer 6: CSC can confirm the following:

- Dorchester Med/Min: 65% hard surface/paved
- Archambault Med/Min: 80% hard surface/paved
- Bath/Millhaven: 80% hard surface/paved
- RPC: 85% hard surface/paved
- Sask. Pen Max-Med/Min: 75% hard surface/paved

Question 7: In regards to Cost Estimates – Indicative (Class D) cost estimate – Is this as per the Canadian Institute of Quantity Surveyors or other?

Answer 7: CSC uses the Treasury Board cost estimate definitions as used by Public Services and Procurement Canada (PSPC – former PWGSC).

Question 8: Section 16.2: “the Contractor shall obtain all permits and hold all certificates and licenses required for the performance of the Work.”

A reciprocal agreement exists in Canada, and permits are granted by the provincial authorities when an intended issue of practice permit is presented in a province of Canada.

If one wishes to submit a bid in another province than the province in which one usually practices, must the permits required from professional orders be obtained at the time of filing the bid, or can they be simply submitted before undertaking the work?

Answer 8: Section 16 applies only to the regulations of CSC sites. Bidders must produce their permits required from professional orders at time of bid submission.

Question 9: Page 54 (document in French), “The Bidder must have a minimum of five (5) years of combined experience in all of the following:

- operational analysis and planning;
- analysis of building interior spaces;
- architectural programming;
- developing and evaluating facility development options;
- conducting design workshops with user groups.”



Is this 5 years in each sector or 5 cumulative years adding together the experience in the 5 sectors? The latter is what we understand in the English version with the presence of the word “combined”.

Answer 9: Yes, the experience may be cumulative. The Criterion (O2) will be changed in the French version only to reflect this.

Question 10: In the rated requirements, the R7 criterion refers to the criterion M6 and R8 criterion refers to M7 criterion (which is non-existent). We understand instead: R7 criterion refers to the criterion M5 and the R8 criterion refers to the criterion M6. Is it correct?

Answer 10: Yes that is correct, the criteria will be amended accordingly.

Question 11: In the rated requirements, can we use our project consultants to meet criterion R5?

Answer 11: Yes, as long as these are the same resources that are proposed for this RFP.

3. Modify evaluation criteria.

Delete: In the French version of the RFP, Annex F, evaluation criteria **O2** in its entirety; and

Insert: The following, new evaluation criteria **O2 Rev#1**:

O2 Rev#1 : Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience cumulative dans tous les secteurs suivants :

- analyse opérationnelle et planification;
- analyse des espaces intérieurs des bâtiments;
- programmation architecturale;
- élaboration et évaluation d'options de conception d'installations;
- tenue d'ateliers de conception auprès de groupes d'utilisateurs.

Le soumissionnaire doit fournir les détails suivants sur la façon dont l'expérience déclarée a été acquise :

1. Le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers;
2. Le nombre total de mois d'expérience dans la prestation de services pour chaque secteur susmentionné;
3. Les dates de début et de fin de chaque tâche;
4. Des détails au sujet des travaux effectués par le soumissionnaire dans le cadre des projets, y compris les livrables;
5. Une référence professionnelle pouvant attester l'expérience du soumissionnaire.

L'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise dans les dix (10) ans précédents la date de clôture des soumissions.

And,



Delete: In Annex F – Evaluation Criteria, **criterion R7** in its entirety; and

Insert: The following, new **criterion R7 Rev#1**:

R7 Rev#1	<p>Any of the Bidder's proposed resources have experience above and beyond that which is required in M5.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Name of the applicable resource(s) by project; 2. Name of the client or Department and contact information; 3. Start and end date of the project; 4. Nature and scope of the project; and 5. A professional reference that can attest the proposed recourses experience. <p>The proposed resource's experience must have been acquired in the past ten (10) years prior to date of bid closing.</p>	/10	2 points per additional year up to a maximum of 10 points.
-----------------	--	------------	--

And,

Delete: In Annex F – Evaluation Criteria, **criterion R8** in its entirety; and

Insert: The following, new **criterion R8 Rev#1**:

R8 Rev#1	<p>The Bidder's proposed Quantity Surveyor has completed projects above and beyond that which is required in M6.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Name of the client or Department and contact information; 2. Start and end date of the project; 3. Nature and scope of the project; and 4. A professional reference that can attest the proposed recourses experience. <p>The projects must have been completed in the ten (10) years prior to date of bid closing.</p>	/6	2 points per project up to a maximum of 6 points.
-----------------	---	-----------	---

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 004 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 11 reçues au cours de la période d'invitation; et
2. Modifier les critères d'évaluation.

1. Questions et réponses 1 à 11:

Question 1 :

- j. Lesquels des cinq établissements visés par la DP ont des plans directeurs et, le cas échéant, quand ceux-ci ont-ils été rédigés? Pouvons-nous consulter ces plans directeurs avant de présenter notre proposition?
- k. Les cinq établissements visés par la DP ont-ils des plans directeurs relatifs aux biens et, le cas échéant, quand ont-ils été rédigés? Pouvons-nous consulter ces plans directeurs des biens avant de présenter notre proposition?
- l. Les cinq établissements visés par la DP ont-ils des rapports d'évaluation environnementale de site ou un registre de l'état du site? Le cas échéant, quels établissements ont de tels documents et quand ceux-ci ont-ils été rédigés? Pouvons-nous consulter ces rapports d'évaluation environnementale de site avant de présenter notre proposition?
- m. Le SCC pourra-t-il fournir au promoteur un levé topographique des établissements individuels aux fins de la rédaction des plans directeurs?
- n. Le SCC pourra-t-il fournir au promoteur un levé officiel (arpentage légal) des établissements individuels aux fins de la rédaction des plans directeurs?
- o. Disposez-vous de plans de site en format numérique pour chacun des établissements visés par la DP que le promoteur pourrait utiliser? Le cas échéant, pour quels établissements y a-t-il des plans de site en format numérique?
- p. Pour chacun des établissements visés par la DP, l'ensemble des bâtiments et des biens fonciers à inclure dans le plan directeur se trouvent-ils à un seul emplacement ou faut-il prendre en considération plusieurs emplacements (p. ex., la résidence officielle du directeur pourrait être située à l'extérieur du site)? Veuillez préciser.
- q. Y a-t-il des éléments patrimoniaux à prendre en considération et à aborder dans le plan directeur des établissements individuels? Y a-t-il des rapports d'évaluation des répercussions du patrimoine culturel?
- r. Y a-t-il des rapports études géotechniques, sur le transport et l'entretien pour les établissements individuels visés par la DP? Le cas échéant, pour quels établissements et quand ont-ils été rédigés?

Réponse 1 :

Note: Les soumissionnaires n'auront pas accès aux documents / études / enquêtes / plans énumérés ci-dessous avant la date de clôture des soumissions. Le SCC ne fournira la documentation applicable au soumissionnaire retenu.



	Document	Dorchester	Archambault	Millhaven	CPR Prairies	Pén. Sask.
a.	Plan directeur existant (date de rédaction)	1992	2001	2000	1996	2003
b.	Rapport sur l'état des bâtiments	Feuille de calcul, 2014	Rapport d'évaluation, 2014	Rapport d'évaluation, 2014	Feuille de calcul, 2014	Rapport d'évaluation, 2014
c.	Évaluation environnementale de site	Phase 1 en 1991, Rapport sur la conformité et les risques opérationnels, récent	Phase 1 en 1991, Rapport sur la conformité et les risques opérationnels, récent	Phase 1 en 1991, Rapport sur la conformité et les risques opérationnels, récent	Phase 1 en 1991, Rapport sur la conformité et les risques opérationnels, récent	Phase 1 en 1991, Rapport sur la conformité et les risques opérationnels, récent
d.	Levé topographique	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé topographique pour cet établissement.	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé topographique pour cet établissement.	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé topographique pour cet établissement.	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé topographique pour cet établissement.	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé topographique pour cet établissement.
e.	Levé officiel	Oui	Le SCC ne peut confirmer s'il existe un levé officiel pour cet établissement.	Oui	Oui	Oui
f.	Plan de site en format numérique	Oui	Oui	Oui	Oui	oui
g.	Bâtiments et biens fonciers à inclure dans le plan directeur situés à un seul emplacement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
h.	Énoncés de valeur patrimoniale du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)	Bâtiment d'administration et miradors	non	non	non	Miradors
i.	Rapports d'études géotechniques, sur le transport et sur l'entretien	Non	Non	Non	Non	Non

Question 2 : Pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales, existe-t-il des données de levés qui pourraient indiquer la topographie?

Réponse 2 : Le SCC ne peut confirmer s'il existe des levés topographiques pour ces établissements. Voir la réponse 1.d ci-dessus.

Question 3 : Pour ce qui est des services publics (ouvrages souterrains et ouvrages en surface), existe-t-il des cartes CDAO montrant tous les câbles, notamment la taille, l'état (dossier d'entretien) et l'âge? Y a-t-il des systèmes d'irrigation sur place?

Réponse 3 : Le SCC peut confirmer que les renseignements sur les services publics varient d'un établissement à l'autre. Toutefois, le SCC peut fournir les renseignements suivants :

- Les cartes pour les établissements dans la région de l'Ontario (ONT) montrent les égouts pluviaux, les conduites d'eau et de gaz ainsi que les câbles électroniques, électriques, téléphoniques et de communication.



- Les cartes pour les établissements dans la région des Prairies (PRA) montrent les égouts pluviaux et sanitaires, les conduites d'eau, les câbles électriques, les collecteurs principaux d'incendie, les conduites de gaz et les câbles téléphoniques.
- Les cartes pour les établissements dans la région du Pacifique (PAC) montrent les conduites d'eau, les égouts pluviaux et sanitaires, les conduites de gaz et les câbles électriques.
- Les cartes pour les établissements dans la région du Québec (QUE) montrent les conduites d'eau, les égouts pluviaux et sanitaires et les câbles électriques.
- Les cartes pour les établissements dans la région de l'Atlantique (ATL) peuvent montrer les conduites d'eau.
- Il n'y a pas de système d'irrigation présent aux établissements du SCC énumérés dans le cadre des travaux de la présente DP.

Question 4 : Pour ce qui est de la consommation d'eau, existe-t-il des dossiers de l'historique de la consommation d'eau?

Réponse 4 : Le SCC peut confirmer qu'il existe des données historiques sur la consommation d'eau (au moins pour les cinq dernières années) pour tous les établissements, sauf le Centre Psychiatrique Régional (CPR). Dans le cas du CPR, il manque une partie des données pour 2013-2014 et pour 2014-2015.

Question 5 : Pour ce qui est de la protection contre les incendies, y a-t-il une pompe à incendie, un réservoir d'incendie et des dispositifs de protection contre les incendies? A-t-on testé récemment les débits d'eau nécessaires à la protection contre les incendies?

Réponse 5 : Le SCC confirme ce qui suit en ce qui concerne la protection contre les incendies:

- **Pénitencier de Dorchester:** Il y a 2 pompes à incendie et 1 réservoir en étang;
- **Établissement d'Archambault :** Il y a 1 pompe à incendie et 1 réservoir;
- **Établissement de Millhaven:** Il y a 2 pompes à incendie et 1 réservoir;
- **Centre Psychiatrique Régional (CPR) :** Il y a 1 pompe à incendie, 1 réservoir et alimentation fourni par la ville;
- **Pénitencier de la Saskatchewan:** Il y a 1 pompe à incendie et 1 réservoir;
- Le SCC ne peut pas confirmer si les systèmes ont été récemment testés pour les débits d'eau nécessaires à la protection contre les incendies.

De plus, le soumissionnaire retenu va être pourvu d'un Rapport sur l'état des bâtiments 2014 qui comprendra une évaluation des systèmes de protection contre les incendies.

Question 6 : Pour ce qui est du revêtement des routes, quelle portion du réseau routier/piétonnier comporte un revêtement en dur et en gravier?

Réponse 6 : Le SCC peut confirmer les renseignements suivants :

- Établissement à sécurité moyenne/minimale : 65 % du réseau comporte un revêtement en dur/asphalte
- Établissement à sécurité moyenne/minimale Archambault : 80 % du réseau comporte un revêtement en dur/asphalte
- Établissement de Bath/Millhaven : 80 % du réseau comporte un revêtement en dur/asphalte
- Centre Psychiatrique Régional (CPR) : 85 % du réseau comporte un revêtement en dur/asphalte
- Pénitencier à sécurité maximale/moyenne de la Saskatchewan : 75 % du réseau comporte un revêtement en dur/asphalte

Question 7 : Pour ce qui est de l'estimation indicative des coûts (catégorie D), doit-on utiliser les définitions de l'Institut canadien des économistes en construction ou d'autres définitions?



Réponse 7 : Le SCC utilise les définitions relatives à l'estimation des coûts du Conseil du Trésor, comme le fait Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC – anciennement TPSGC).

Question 8 : Article 16.2 : "l'entrepreneur doit obtenir tous les permis et détenir toutes les attestations et les licences requises pour effectuer les travaux. »

Un accord de réciprocité existe au Canada et les permis sont accordés par les autorités provinciales lorsqu'une prévue de délivrance de permis de pratique est présentée dans une des provinces canadiennes.

Si on désire soumettre une proposition dans une autre province que celles où l'on pratique usuellement, les permis requis auprès des ordres professionnels doivent-ils être obtenus au moment du dépôt de la soumission ou peuvent-ils l'être simplement avant d'entreprendre les travaux ?

Réponse 8 : L'article 16 s'applique uniquement aux règlements des sites du SCC. Les soumissionnaires doivent démontrer leurs permis requis auprès des ordres professionnels au moment du dépôt de la soumission.

Question 9 : Page 54 (doc en français), « Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience dans tous les secteurs suivants :

- analyse opérationnelle et planification;
- analyse des espaces intérieurs des bâtiments;
- programmation architecturale;
- élaboration et évaluation d'options de conception d'installations;
- tenue d'ateliers de conception auprès de groupes d'utilisateurs. »

S'agit-il de 5 ans dans chaque secteur ou 5 ans cumulatifs en additionnant l'expérience dans les 5 secteurs ? C'est ce que nous décodons dans la version anglaise avec la présence du mot « combined ».

Réponse 9 : Oui, l'expérience peut être cumulative. Le critère O2 va être changé, dans la version FR seulement pour refléter ceci.

Question 10 : Dans les exigences cotées, le critère C7 fait référence au critère O6 et le critère C8 fait référence au critère O7 (qui est inexistant). Nous comprenons plutôt que : le critère C7 fait référence au critère O5 et que le critère C8 fait référence au critère O6. Est-ce exact?

Réponse 10 : Oui c'est exact, les critères seront modifiés en conséquence.

Question 11: Dans les exigences cotées, pouvons-nous utiliser les projets de nos consultants pour répondre au critère C5?

Réponse 11: Oui, en autant que ces ressources sont les mêmes qui sont proposées pour cette DP.

2. Modifier les critères d'évaluation :

Supprimer: à l'annexe F, le critère d'évaluation **O2** dans son intégralité; et

Insérer: Le nouveau critère d'évaluation **O2 Rev#1** qui suit:

O2 Rev#1 : Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience cumulative dans tous les secteurs suivants :



- analyse opérationnelle et planification;
- analyse des espaces intérieurs des bâtiments;
- programmation architecturale;
- élaboration et évaluation d'options de conception d'installations;
- tenue d'ateliers de conception auprès de groupes d'utilisateurs.

Le soumissionnaire doit fournir les détails suivants sur la façon dont l'expérience déclarée a été acquise :

1. Le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers;
2. Le nombre total de mois d'expérience dans la prestation de services pour chaque secteur susmentionné;
3. Les dates de début et de fin de chaque tâche;
4. Des détails au sujet des travaux effectués par le soumissionnaire dans le cadre des projets, y compris les livrables;
5. Une référence professionnelle pouvant attester l'expérience du soumissionnaire.

L'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise dans les dix (10) ans précédents la date de clôture des soumissions.

Et,

Supprimer: Dans l'annexe F – Critères d'évaluation, le critère **C7** dans son intégralité; et

Insérer: Le nouveau **C7 Rev #1** qui suit:

<p>C7 Rev#1</p>	<p>L'une ou l'autre des ressources proposées par le soumissionnaire a une expérience qui dépasse celle qui est exigée au point O5.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom de la ou des ressources concernées par projet; 2. Le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers; 3. Les dates de début et de fin de projet; 4. La nature et la portée du projet; 5. Une référence professionnelle pouvant attester l'expérience des ressources proposées. <p>Les projets doivent avoir été réalisés dans les dix (10) ans précédents la date de clôture des soumissions.</p>	<p>/10</p>	<p>2 points par année additionnelle jusqu'à concurrence de 10 points.</p>
------------------------	--	-------------------	---

Et,

Supprimer: Dans l'annexe F – Critères d'évaluation, le critère **C8** dans son intégralité; et

Insérer: Le nouveau **C8 Rev #1** qui suit:

<p>C8 Rev#1</p>	<p>L'expert-métreur proposé par le soumissionnaire a réalisé des projets qui dépassent les exigences décrites au point O6.</p>	<p>/6</p>	<p>2 points par projet jusqu'à concurrence de 6 points.</p>
------------------------	--	------------------	---



	<p>5. Le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers;</p> <p>6. Les dates de début et de fin de projet;</p> <p>7. La nature et la portée du projet;</p> <p>8. Une référence professionnelle pouvant attester l'expérience des ressources proposées.</p> <p>Les projets doivent avoir été réalisés dans les dix (10) ans précédents la date de clôture des soumissions.</p>		
--	--	--	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.